

Concours de nouvelles « L'Art de livre » édition 2020

REGLEMENT

Organisé par les Editions DRICOT, dans le cadre du salon « L'Art de Livre », en collaboration avec la bibliothèque et l'administration communale d'Aywaille.

Article 1

Le comité organisateur du salon « L'Art de Livre » coordonne à partir du 19 octobre 2019 un concours de textes ouvert à tout auteur de langue française, âgé de 9 ans minimum. Le but de ce concours est de donner un coup de pouce à des écrivains en herbe ou en quête d'éditeur et d'offrir à des romanciers méconnus la chance d'obtenir une première publication.

Article 2

Le thème de l'édition 2019-2020 sera : ***Histoire et histoires romancées***

Liste de mots à utiliser : *cabinet, cheminement, mandoline, palais, surprise, chouette*

Selon votre catégorie vous devrez incorporer 3 à 5 mots à votre texte ;

Catégorie A : jeunes auteurs de 9 à 12 ans : 3 mots

Catégorie B : adolescents de 13 à 18 ans : 4 mots

Catégorie C : adultes de 19 ans et plus : 5 mots

Le titre sera laissé à votre choix.

Les productions de groupes (classes, ateliers...) ne sont pas interdites mais le prix ne sera remis qu'une seule fois.

Article 3

Les nouvelles présentées ne devront jamais avoir été publiées (recueil, revue, journal, autoédition...) ni primées à un autre concours.

Chaque participant ne pourra présenter qu'une seule et unique nouvelle dont il garantira être l'auteur et le détenteur des droits.

Article 4

Les textes primés seront publiés dans un recueil collectif diffusé dans le cadre du salon 2020 par les Editions Dricot pour l'Art de Livre.

Le concours est doté en principal de 3 prix par catégorie :

1^{er} prix : un bon d'achat de 75 euros à dépenser durant le salon 2020 + 10 exemplaires du recueil édité pour l'occasion

2^{ème} prix : un bon d'achat de 50 euros à dépenser durant le salon 2020 + 10 exemplaires du recueil édité pour l'occasion

3^{ème} prix : un bon d'achat de 25 euros à dépenser durant le salon 2020 + 10 exemplaires du recueil édité pour l'occasion

Le jury se réserve le droit de choisir plus de textes dans les différentes catégories.

Tous les gagnants pourront, s'ils le souhaitent, commander des recueils supplémentaires en bénéficiant d'une réduction de 50 % (hors frais d'expédition).

Le jury se réserve le droit d'attribuer une récompense coup de cœur au(x) texte(s) ayant obtenu l'appui particulier d'un ou plusieurs juges. Les coups de cœur seront également insérés dans le recueil collectif.

Article 5

Les lauréats s'engagent par le seul fait de leur participation à ne pas réclamer de droits d'auteur pour cette publication. Par ailleurs, les textes imprimés restent la propriété (©) des organisateurs pour une durée de 12 mois à dater de la remise des prix. La cession du droit exclusif d'exploiter toute propriété littéraire de l'auteur comprend tous les droits d'édition sur tous supports permettant l'édition de son œuvre.

Article 6

Les textes comporteront au minimum 3 pages pour la catégorie A et 5 pages pour les catégories B et C et ne dépasseront pas 10 pages format A4, typographie « Time new roman » taille de caractères 12, interligne simple et marges de 2,5 cm.

Ils ne devront contenir aucune image, photo ou illustration.

Le titre du texte devra se trouver sur la première page. Le fichier sera nommé par le titre du texte. Le titre du texte, les nom, prénom, âge, n° de téléphone, adresse mail et adresse postale de l'auteur ainsi qu'une courte biographie devront figurer dans un fichier séparé, ceci afin d'assurer l'anonymat de chacun des écrits.

La mention : ***En participant à ce concours, j'en accepte pleinement le règlement*** doit figurer sous les coordonnées de l'auteur.

Un autre fichier (jpeg) contenant une bonne photo sera également envoyé. Le fichier informatique du texte sera envoyé en format .doc, non verrouillé (pas de .docx ni de PDF). Tous ces fichiers seront envoyés à l'adresse du concours : info@dricot.be.

Article 7

Les fichiers devront être rentrés au plus tard pour le Ceux-ci seront transmis (copies non nominatives) aux jurés afin de garantir une évaluation impartiale. Aucun membre du jury ne devra être en mesure de relier un texte à son auteur.

Article 8

Les textes non primés seront détruits à l'issue du concours, les auteurs retrouvant ipso facto leurs droits. Chaque candidat primé ne peut concourir qu'une seule fois.

Article 9

La remise des prix aura lieu lors du prochain salon du livre « L'Art de livre ».

Les précisions de date et heure seront communiquées aux candidats en temps utile. La présence de ceux-ci est vivement souhaitée car seuls les lauréats présents ou représentés recevront leur prix. Les heureux élus pourront, à cette occasion, dédicacer leur nouvelle.

Article 10

Les décisions du jury seront sans appel. La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les textes seront cotés sur le respect des consignes, le choix du titre par rapport à l'histoire, le fond, la forme, l'originalité, la chute (qui se voudra surprenante) et l'orthographe.

Les textes primés seront en outre relus par un correcteur des éditions Dricot qui se réservera le droit d'effectuer les corrections orthographiques, grammaticales et syntaxiques nécessaires.

Article 11

Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de nouvelles ou la qualité de celles-ci n'étaient pas suffisants.

Article 12

L'exécution et l'interprétation du présent règlement sont soumis à la Loi belge. En cas de litige, seuls les cours et tribunaux de Liège sont compétents.

Plus d'infos sur www.dricot.be et www.lartdelivre.be